



300 fr. d'amende; enfin, MM. Numa Baragnon, sénateur inamovible, et du Demain, ancien député de Vaucluse, ont été condamnés contrairement à 1,000 fr. et 500 fr. d'amende.

**Les cailloux du général Boulanger.** — Quelques journaux prétendent que le général Boulanger a envoyé, comme souvenir, des montres d'argent au chauffeur et au mécanicien qui le conduisirent à Villeneuve, et à deux gardiens de la paix qui l'aiderent à monter sur la locomotive.

On assure que 94 gardiens de la paix ont déposé, à la préfecture de police des montres en argent adressées à leur domicile et portant ces mots : « Souvenir de M. Boulanger. »

Une enquête est ouverte pour rechercher la provenance de ces montres.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Les conseils généraux.** — La session des conseils généraux s'ouvrira cette année le 22 août prochain.

**Elections municipales complémentaires.** — Dimanche, 14 août, les électeurs de Cahors seront appelés à compléter le conseil municipal de notre ville.

**Revue.** — M. le général Bréart, le nouveau commandant du 17<sup>e</sup> corps d'armée, est arrivé à Cahors, hier matin à dix heures. Toutes les autorités civiles et militaires s'étaient portées à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue. Il est descendu à l'hôtel de la Préfecture où il a reçu les chefs des divers services.

A deux heures, le général Bréart a passé en revue le 7<sup>e</sup> de ligne, sur la place Thiers. Il s'est montré très satisfait de l'attitude et du degré d'instruction des troupes.

**Lycée de Cahors.** — *Baccalauréat ès-sciences.* — Ont été définitivement reçus : MM. Mallet et Benné.

*Baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie)* — Admissibles aux épreuves orales : MM. Bousquet, Dalprat, Lagasque, Fleuret.

**Collège de Figeac.** — MM. Born, Sirieys, Bécays et Paranelle viennent d'être déclarés admissibles, les trois premiers aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres (1<sup>re</sup> partie), et M. Paranelle aux épreuves de la deuxième partie.

M. Janis est reçu bachelier ès-sciences.

**Conseil d'Arrondissement de Cahors**  
*Séance du 25 juillet*

Présidence de M. Coudere, conseiller du canton de Limogne.

Secrétaire : M. Valette, docteur médecin.

Présents : MM. Valette, docteur en médecine ; Valette, maire de Labastide-Marnhae ; Rulié ; Perboyre ; Veysy Saint-Roch ; Decremps ; Coudere ; Marcenac ; Mommayou ; Cayla.

M. Bernardin, secrétaire général, lit le décret convoquant les conseils d'arrondissement pour le 25 juillet.

M. Valette est désigné pour faire partie de la commission des Tabacs.

les blessés jusqu'au milieu des Arabes, et les ramenait ; jamais, de l'aveu de tous, le service d'ambulance ne fut mieux fait. Le docteur sauva la moitié de l'armée par l'exemple qu'il donna.

Les princes le félicitèrent et le duc d'Anmale voulut lui remettre de sa main le cordon de commandeur de la Légion d'honneur, qu'il avait si bien mérité.

Sur ces entrefaites, le docteur, dont la douleur était toujours aussi profonde, malgré tout ce qu'il avait fait pour s'étourdir, reçut de France une lettre dans laquelle on lui annonçait que son fils était au plus mal, et que l'on ne conservait que peu d'espoir qu'il guérisse.

En apprenant cette affreuse nouvelle, le docteur fut d'abord atterré, mais la réaction fut prompte ; il se raidit contre le désespoir qui l'envahissait.

— Je le sauverai ! s'écria-t-il, le pauvre enfant est tout ce qui me reste de la femme que j'ai tant aimée, je ne veux pas qu'il meure !

Il demanda un congé d'un mois, et, le lendemain même, il s'embarqua pour la France.

Le docteur n'avait jamais vu son fils !

Aussitôt après sa naissance, il avait été remis à une nourrice, magnifique et splendide, femme d'un de ses fermiers que le docteur avait fait venir de son pays quelques semaines avant les couches de sa femme. Cette nourrice était repartie pour Bayonne le jour même où l'enfant lui avait été confié.

Dans les premiers mois qui suivirent la mort de sa femme, le docteur, hors d'état de s'occuper de rien, se contenta de ce que ses amis lui affirmèrent au sujet de son enfant. Plus tard,

Le conseil donne acte du dépôt du rapport relatif à la Construction du parapet de Tulousque, dont les travaux vont être terminés ; à la construction de banquettes sur le chemin de grande communication n° 6, aux remblais situés à la sortie de Lalbenque.

### Répartition des contingents communaux

**Fontanes.** — Le conseil émet un avis favorable à la décision du Conseil municipal de Fontanes relative à la répartition de ses centimes et des journées de prestation, et réserve son avis relativement au chemin raccordant le chemin d'intérêt commun n° 83 avec la gare de Lalbenque.

**Labastide-du-Vert.** — La commune de Labastide-du-Vert trouve que ses ressources ne lui permettent pas de distraire une partie de ses centimes affectés aux chemins vicinaux pour les consacrer au chemin d'intérêt commun n° 100, qui passe, il est vrai, dans la commune, mais qui est pour elle d'un très petit intérêt.

Le rapport de l'agent-voyer est contraire à cette opinion et demande un tiers de centime pour ce chemin. Sur la motion de M. Monmayou, le Conseil émet un avis favorable au rapport de l'administration.

**Orniac.** — La commune d'Orniac ne possédait pas de chemin d'intérêt commun et employait presque tous ses centimes aux chemins de la vicinalité ordinaire. Un chemin vient d'être classé et le rapport de l'agent-voyer demande qu'un tiers de centime et une journée de prestation soient affectés à ce nouveau chemin. Le Conseil émet un avis favorable et prie l'administration de vouloir bien hâter la construction de ce chemin, qu'elle reconnaît elle-même comme indispensable.

**Pontcirq.** — Le Conseil adopte les conclusions du Conseil municipal relatives à la répartition.

**Sauliac.** — La commune de Sauliac ne veut pas participer à l'entretien du chemin d'intérêt commun qui longe les confins de cette commune parce qu'elle n'y a pas un intérêt direct. Le Conseil émet un avis favorable sur le rapport de l'agent-voyer tendant à l'affectation d'un tiers de centime et une journée de prestation.

**Sénaillac.** — Le Conseil émet un avis favorable sur les conclusions du rapport de l'agent-voyer demandant un tiers de centime et une journée de prestation.

**Foires.** — Le Conseil émet un avis favorable à la modification apportée aux foires de la commune de Caillac, qui se tiendraient le 8 des mois fixés pour ces foires.

**Laramière.** — La foire de Laramière du 2 octobre serait fixée au 23 septembre.

Le Conseil rejette la création d'une deuxième foire.

Acte est donné du dépôt du rapport sur les chemins vicinaux ordinaires.

M. Perboyre émet le vœu que, dans le remaniement des perceptions, les communes restent attachées à la perception du chef-lieu de canton.

M. Cayla émet le vœu qu'un chantier soit ouvert, cet hiver, sur les points les plus ravagés par la grêle dans le canton de St-Géry en particulier sur les chemins d'intérêt commun n° 5 et 81 et la rivière du Lot.

M. Coudere émet le vœu que la lacune entre Crégols et Cénevières soit bientôt réparée.

M. Rulié émet le vœu que les terrains incultes ou dévastés par le phylloxéra soient dégrevés de l'impôt foncier.

Il émet également le vœu que la route n° 49 de Cahors à Castelnaud, soit rectifiée et qu'une ban-

lorsqu'il songea de se faire attacher à l'armée, le courage lui manqua pour aller voir son fils. Il connaissait depuis longtemps la nourrice ; il était sûr d'elle, il se contenta de lui écrire une longue lettre dans laquelle il lui donnait des instructions détaillées au sujet de l'enfant ; non seulement sur les soins à lui donner, mais il lui indiquait encore les mesures qu'elle devait prendre au cas où lui-même serait tué pendant la campagne qu'il allait faire en Afrique. Cette lettre était accompagnée d'une somme d'argent considérable dont une partie était destinée à l'enfant et l'autre appartenait à la nourrice, pour reconnaître les soins qu'elle lui donnait.

Pendant les trois ans qu'il passa en Afrique, le docteur écrivait régulièrement à la nourrice par chaque courrier. Il reçut d'elle plusieurs lettres, et il établit ainsi une correspondance suivie entre elle et lui. Il était donc au courant de tout ce qu'elle faisait pour son enfant et parfaitement renseigné sur son compte.

Dès son arrivée à Marseille, le docteur sans s'arrêter dans la ville, partit en chaise de poste pour Saint-Jean-de-Luz. Il avait eu soin d'avertir la nourrice de son retour, il trouva un cheval préparé pour lui au port ; une heure plus tard, il était à la ferme de la nourrice, à Louberrria.

L'enfant était fort mal ; le médecin qui le soignait, espèce de rebouteur comme on en rencontre tant encore aujourd'hui dans ces contrées éloignées, ne comprénaient rien à la maladie, perdit la tête et traitait son malade de façon à empirer son mal et à amener promptement une catastrophe.

Il était temps que le docteur arrivât ; deux

jours de plus, il eût été trop tard.

son premier soin fut de mettre le soi-disant médecin à la porte et de s'installer au chevet de son fils.

L'enfant avait une fièvre cérébrale compliquée de fièvre maligne et de fièvre putride ; une seule de ces affections, mal traitées suffisait pour le tuer.

Le docteur ne se découragea pas ; le père se doubla du médecin.

Pendant trente jours, il veilla son fils sans s'éloigner une minute, presque sans prendre de repos ; disputant pied à pied, pouce à pouce, à la mort, la frêle créature sur laquelle reposaient désormais toutes ses affections.

Enfin il sortit vainqueur de cette lutte acharnée ; la nature aidant, il eut la joie immense de voir enfin son enfant entrer en convalescence.

Tous les instincts de l'amour paternel, qui sommeillaient au fond de son cœur, s'étaient éveillés à la fois pour ce petit être, auquel il avait presque donné une nouvelle existence. Il ne voyait plus, il ne pensait plus que par lui et pour lui ; il aimait son fils avec passion ; comme toutes les natures nobles et essentiellement aimantes, il avait reporté sur le fils, l'amour profond, illimité, qu'il avait eu pour la mère ; en réalité n'était-ce pas elle qui revivait en lui ?

Il résolut de ne plus se séparer de son fils, afin de veiller sans cesse sur son enfance, de le voir grandir sous ses yeux, et de concentrer ainsi sur lui toutes ses joies, et toutes ses douleurs, car la mort de sa femme lui avait fait au cœur une de ces blessures qui ne se cicatrisent jamais complètement.

Il envoya sa démission au ministre de la guer-

rette soit établie sur un remblai présentant un très grand danger.

Il émet le vœu que M. Delfour, agent-voyer, malade en ce moment à la suite d'un accident de voiture, soit remplacé momentanément, afin que les travaux n'aient pas à en souffrir.

Il émet le vœu que les facteurs ruraux du canton de Castelnaud soient augmentés, afin qu'ils puissent être rentrés pour le départ du courrier de 4 h. du soir. Si cela était impossible il demanderait le rétablissement du courrier de Castelnaud à Cahors.

Il lit ensuite plusieurs vœux relatifs à la marche des trains et aux modifications à porter au service postal.

Il émet le vœu que la Compagnie d'Orléans retarde de 10 minutes le départ du train 1436, afin qu'il corresponde avec l'arrivée du train 110 du Midi, qui part de Toulouse à 9 h. et arrive à Montauban à 10 h. 38, trois minutes après le départ de celui de Cahors.

Il émet le vœu que le courrier de Gourdon du soir ne parte qu'après l'arrivée du train 1140 emportant les correspondances arrivées par ce train pour les bureaux de poste de Catus, St-Germain, Gourdon, Salviae, Dégagnac, Cazals, Freycinet-le-Gélat.

Il émet également le vœu que les facteurs ruraux des bureaux de poste d'Albas, Luzech, Castelnaud, Puy-L'Évêque et Duravel ne partent qu'après l'arrivée du train de Cahors de 6 h. 25 du matin.

M. Perboyre demande la réparation du chemin d'intérêt commun n° 28, de Lohmie à Villefranche, et celle d'un aqueduc obstrué depuis longtemps.

M. Monmayou émet le vœu que le Conseil général vote la somme de 600 fr. nécessaire à l'achèvement des banquettes sur le chemin n° 7. Il demande aussi la construction d'une banquette sur la route qui va à Cézac, sur un parcours de 4 kilomètres.

M. Valette émet le vœu que la reconstruction du Pont-Neuf à Cahors soit exécutée le plus promptement possible, à cause des nombreux intérêts qui se trouvent engagés à Cabessut.

**Chemin de Labastide Marnhae.** —

*Incident.* — M. Valette émet le vœu d'une étude comparative du projet de chemin de Labastide-Marnhae à la station des Sept-Ponts, projet dont l'exécution est réclamée par une pétition des habitants de Labastide, de Cézac et de St-Cyprien ; d'après ce projet, le chemin suivrait la vallée de Lascabanes et irait directement à la halte des Sept-Ponts, tandis que le chemin adopté par l'administration passe par la vallée de Borde, allongeant le trajet de 4,500 mètres.

M. Bernardin, secrétaire général, regrette que M. Valette vienne soulever devant le Conseil d'arrondissement une question irritante et émette un vœu qui est un blâme pour la commission départementale, qui, il y a trois jours, rejetait ce projet en maintenant les décisions qu'elle avait prises dans deux réunions précédentes.

La discussion devient très vive, au point que le président, M. Coudere, se couvre et sort pendant que les conseillers se disposaient à voter, sans lever la séance et sans déclarer la session close.

La question du *chemin de Labastide-Marnhae* étant de celles qui passionnent les campagnes et qui demandent à être éclaircies publiquement, nous ouvrons nos colonnes à la discussion complète du sujet. Avis aux intéressés.

**Ecole normale d'institutrices.**

— Par décision de M. le recteur de l'Académie de Toulouse en date du 24 juillet courant, le con-

re ; malgré tous les efforts et toutes les prières tentées pour lui faire changer cette résolution, malgré les offres magnifiques qui lui furent faites, il demeura inébranlable ; rien désormais ne devait le séparer de son fils.

Il s'installa dans la modeste maison qu'il possédait près de Serres, et qui était un bien de famille, et se fit le médecin de cette contrée, si déshéritée jusqu'alors, et pour laquelle ce fut un véritable bienfait.

Aussi bientôt sa réputation s'étendit-elle dans tout le pays, et tous ces pauvres paysans pour lesquels il était une providence, l'entourèrent de leur respect et le saluèrent de leurs bénédictions.

Son entrée dans une chaumière était considérée comme un bonheur ; le rencontrer et le croiser sur la route était un bon présage. Ces gens superstitieux étaient convaincus que sa présence seule suffisait pour amener une amélioration dans l'état du malade qu'il visitait.

La plupart de ses visites ne lui étaient pas payées, sinon en dévouement absolu.

Les paysans basques sont pauvres ; jamais il ne leur réclamait rien ; ils donnaient ou ne donnaient pas de rémunération pour ses soins ; cela lui importait peu. Souvent même, il refusait et se fâchait quand certains d'entre eux, dont il connaissait la gêne, voulaient le payer. Seulement, quand on l'appelait à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz, à Pau ou à Mauléon, ses visites coûtaient fort cher à ceux qui les réclamaient ; les riches devaient payer pour les pauvres.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

cours d'admission à l'école normale d'institutrices, qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> août, est retardée jusqu'au 26 septembre prochain.

**Avis aux aspirants** à l'école normale d'instituteurs de Cahors. — Nous rappelons que les compositions auront lieu le lundi 1<sup>er</sup> août dans une des salles de l'école normale, rue Victor Hugo.

Les candidats devront être rendus au lieu de la séance à 7 h 1/2 du matin.

**Certificat d'études primaires supérieures.** — Sur 6 aspirants au certificat d'études primaires supérieures, 3 ont été reçus. Ce sont MM. Brunet, Clerc et Sarradeil, qui appartiennent à l'école supérieure de Montcauq.

Une seule aspirante sur 4 a été déclarée digne du même certificat, c'est Mlle Dalet, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

**Nomination de notaire.** — Par décret de M. le président de la République, en date du 9 juillet, M. Antonin-Guillaume Valmary, licencié en droit, a été nommé notaire en résidence de Castelnaud-Montratieu, en remplacement de M. Tailhade, démissionnaire en sa faveur. Le nouveau notaire a prêté serment devant le tribunal de première instance.

**Adjudication.** — Le 21 août prochain, aura lieu, à l'Hôtel de la Préfecture, à 2 heures du soir, l'adjudication des travaux à exécuter aux chemins vicinaux ordinaires, numéros 7 et 15, dans les communes de Vire et de Puy-l'Évêque.

Les dépenses sont évaluées à 4,996 fr. 64  
Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 303 fr. 36  
Cautionnement..... 178 fr. »

**La distribution des prix** au Petit-Séminaire de Montcauq, aura lieu le 4 août prochain, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors.

**Etablissement des Petits-Carmes.** — Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de la distribution des prix des Petits-Carmes, qui a eu lieu hier matin, avec une grande solennité.

**Le mariage des officiers.** — Il est question de modifier les règlements relatifs au mariage des officiers. Désormais, au lieu d'avoir besoin de la permission du ministre de la guerre, l'officier n'aurait plus à avoir recours qu'à l'autorisation du commandant de corps d'armée.

**Exposition de Toulouse.** — Le comité de l'Exposition informe le public que la première grande fête de nuit, aura lieu au Grand-Rond, dimanche prochain, 31 juillet, à 8 h, 1/2 du soir.

Cette fête est ainsi composée :  
1<sup>o</sup> Festival ;  
2<sup>o</sup> Grand bal champêtre autour du bassin brillamment illuminé ;  
3<sup>o</sup> Pièces d'artifice, feux de Bengale ;  
4<sup>o</sup> Mongolfière ;  
5<sup>o</sup> Retraite aux flambeaux.  
Le prix d'entrée est fixé à 1 fr.

**Lourdes.** — Lundi dernier, 25 juillet, Mgr Grimardias, évêque de Cahors, était à Lourdes; il a dit la messe à la basilique au milieu d'une assistance nombreuse.

**Nécrologie.** — M. Fomenteze, instituteur public à Girac, dont nous annonçons la nomination en qualité d'officier d'Académie, le 14 juillet courant, vient de mourir.

**Le tribunal correctionnel de Cahors** a condamné dans sa dernière audience, pour vol de noix, les nommés :  
Viers Gérard, à un mois de prison.  
Bousquie Jean, à quinze jours.  
Marmesse Jean, à huit jours.  
Dantony Antoine, à huit jours.

**Commune de Fourmagnac**

(De notre correspondant particulier)

J'ai l'honneur de vous informer d'un accident qui vient d'arriver dans la commune de Fous, canton de Figeac :

Judi dernier, 21 courant, le nommé Jean Pégarie, marchait derrière une charrette chargée de blé. A la montée d'une côte très rapide, il voulut pousser derrière pour aider les vaches à gravir la pente, lorsque tout-à-coup le timon se brisa : le charriot recula rapidement, renversa le malheureux Pégarie et lui passa sur le milieu du corps; on le releva mort.

**Foudre.** — Jeudi dernier, la foudre en tombant sur la grange du nommé Jean Chartraud, du village d'Arie commune de St-Bressou canton de Lacapelle-Marival, a tué un bœuf et démolit un mur.

**Récoltes.** — La récolte du blé est faite dans le pays, elle n'est pas très abondante en paille mais elle sera en grains, car les gerbes sont très lourdes. L...

**Hameau de Moulinbessou**

(De notre correspondant particulier)

**Incendie.** — Dimanche, vers une heure et demie du matin, deux granges et une gerbière ont été la proie des flammes, à Couloussac, près Montaigut-de-Quercy. Malgré les secours des pompiers de Montaigut et de la gendarmerie, on n'a pu se rendre maître du feu.

**Accident.** — Lundi matin à St-Félix, commune de Valprionde, Q... écrivait un jeune cheval. Le licol s'étant rompu, l'animal s'enfuit et alla se jeter du haut d'un rocher très élevé dans un précipice où il se tua.

**Accident mortel.** — Jeudi dernier, M. A. Dufour, de Lastour, rentrait son blé avec l'aide de la femme M... Ils étaient tous les deux montés sur la charrette, lorsque les bœufs, arrivés à un contour, pas-èrent trop près du talus et firent verser le véhicule. M. Dufour fut pris entre un chêne et les claies de la charrette; dégage à grand peine par la femme M., qui n'avait pas de mal, il fut transporté chez lui où il ne tarda pas à succomber à des lésions intérieures.

**Les mouches.** — On pourrait débarrasser le bétail des mouches, au moyen de lotions fréquentes avec une forte décoction de feuilles de noyer. Le vieux lard et l'huile de laurier les éloignent aussi, paraît-il.

**Récoltes.** — Les foins et les blés sont rentrés bien secs, mais le temps est peu propice pour dépiquer; on déploie une grande activité pour semer les récoltes dérobées : maïs-fourrages, raves, vesces, etc. C'est le moment aussi d'achever les greffages en écusson, il faut se hâter. Les maïs et les haricots sont beaux en général, les pommiers sont chargés de fruits et promettent une bonne récolte. Le phyloxera poursuit ses terribles ravages dans les vignes et celles qui sont indemnes sont peu chargées de raisins. B...

**Grave accident.** — Dimanche dernier, M. Granier, bourelier, Alazard, employé à la sous-préfecture et un paysan, passaient sur le boulevard Labernade, à Figeac, lorsque le cheval s'emballa et fit chavirer le véhicule. Les trois individus furent projetés sur le trottoir et Granier reçut de très graves blessures qui mettent ses jours en danger.

**Figeac. — Accident mortel.** — M. D..., propriétaire à Ournes, village dépendant de la commune de Capdenac, se rendait, hier, avec sa famille, dans cette dernière localité, lorsque, arrivé à un tournant de la route, son cheval s'emballa et sa voiture tomba dans un précipice.

Une malheureuse femme que D... avait rencontrée, dans le parcours, et à laquelle il avait donné une place sur sa voiture, afin de lui abréger un peu son chemin, a été si violemment projetée sur le sol qu'elle est morte peu d'instants après des suites de ses blessures.

D... et les membres de sa famille, qui se trouvaient avec lui ont reçu de très graves contusions.

**Figeac.** — La ville de Figeac vient de perdre un gros procès.

Une dame Delpech, en mourant, avait laissé, comme legs à la ville, son hôtel, qui sert actuellement de mairie. Divers autres legs étaient aussi faits à différentes personnes — notamment à l'hospice, qui eut le domaine de la Rozière.

Mais cette dame avait, dans la distribution de ces legs, dépassé le chiffre total de sa fortune.

Mariée sous le régime dotal, elle n'avait point profité des acquets. A sa mort, les héritiers de son mari les réclamèrent entièrement et prétendirent que les legs devaient être réduits proportionnellement aux propres de la défunte.

Les héritiers de M. Delpech ont eu gain de cause, et la ville de Figeac a été condamnée, solidairement avec les autres légataires, à payer la réduction et les frais qui relèvent assurément d'une vingtaine de mille francs. Pour sa part la commune aurait à payer 7 à 8,000 francs.

**Espalion.** — Décidément, les décharges électriques qui se produisent cette année dans notre contrée dépassent en nombre et en intensité tous les phénomènes analogues auxquels nous étions habitués. Ainsi le *Moniteur d'Espalion* annonce que trente-trois animaux ont été atteints par le même coup de foudre : dix-sept vaches et seize veaux. Une grande partie de ces bêtes ont été tuées. Le berger, fortement étonné par le bruit, n'a pas eu d'autre mal.

Les animaux perdus appartenaient à M. François Disdaret, des Lufrets, et à d'autres propriétaires de la montagne.

**Nouvel appareil aérostatique.**

— On a expérimenté mardi, à Toulouse, un appareil aérostatique qui, d'après les inventeurs, peut-être maintenu sur un plan horizontal à n'importe quelle hauteur. On pourrait monter ou descendre à volonté et se diriger dans tous les sens.

**AGRICULTURE**

**Le Mildiou.**

« Nous sommes tous convaincus dans le Midi, du moins dans le département de l'Hérault, dont je puis parler plus en connaissance de cause, que la bouillie bordelaise ou l'eau céleste, arrêtant les progrès du peronospora, peuvent rendre de grands services à la viticulture.

« Nous voudrions pourtant trouver mieux encore, s'il est possible; simplifier l'opération, la rendre plus rapide et diminuer la main-d'œuvre dans une large mesure.

« Il a été constaté l'été dernier, dans les environs de Bordeaux, que des poudres contenant en mélange, l'une, du soufre, du sulfate de cuivre et une assez forte proportion de poussière de charbon : la poudre Skawin-ki; l'autre, du soufre, de la chaux et des sels de cuivre : la sulfatine Estève, avaient donné de bons résultats et empêché le développement du mildiou, tout autant que la bouillie ou l'eau céleste.

« Une brochure imprimée à Bordeaux et communiquée cet hiver à la section de viticulture des agriculteurs de France, constatait les succès obtenus. Les faits ne furent démentis par personne.

« Je fus très frappé de cette communication. « Nous sommes toujours obligés, dans l'Hérault, de soufrer nos vignes, trois fois au moins de la fin d'avril au commencement du mois d'août, pour empêcher l'oïdium de détruire notre récolte. La moindre négligence est fatale.

« L'oïdium sévit dans le Midi avec autant d'intensité qu'il y a trente ans. Q'on laisse par oubli, ou volontairement pour établir un terme de comparaison, quelques souches sans les soufrer, les raisins seront tous perdus.

« Par contre, grâce à notre soleil, à la température sèche, et chaude, les soufrages se font le plus souvent dans d'excellentes conditions et il est bien rare, même dans un vaste vignoble, de trouver quelques grappes atteintes par l'oïdium.

Le soufrage est si bien entré dans les habitudes des vigneron, grands ou petits, que personne, absolument personne, n'y manque. On soufre sa vigne comme on sale sa soupe.

« En moyenne, 100 kilog. par hectare, de soufre soigné ou trituré, sont suffisants.

Nécessité des soufrages d'un côté, de l'autre emploi satisfaisant, contre le peronospora, des poudres contenant des sels de cuivre, la conclusion se dégageait d'elle-même : combattre à la fois, et par une même opération, les deux ennemis de la vigne.

« Il me paraît fort douteux que la poussière de charbon ou la chaux en poudre jouent un rôle bien efficace pour arrêter le mildiou; je suis certain, au contraire, j'en ai fait soiemment l'expérience à mes dépens, que si, par une raison d'économie, on mélange au soufre employé con-

tre l'oïdium, une proportion un peu forte d'une substance inerte, pâtre, poussière des chemins, chaux, etc., on se débarrasse difficilement de l'oïdium.

Tout au plus, quand les deux premiers soufrages ont été bien faits avec du soufre pur, peut-on, sans inconvénients, lors du troisième soufrage, en plein juillet, au moment des plus fortes chaleurs, et pour éviter un échaudage possible, mélanger au soufre un tiers ou même une moitié en poids, de plâtre.

« Donc, laissant de côté la poussière de charbon et la chaux, j'ai fait mélanger tout simplement, mais avec beaucoup de soin, à 100 kilog. de soufre, à 5 kilog. de sulfate de cuivre réduit en poudre à peu près impalpable.

« J'espère bien, en me servant de ce mélange comme c'était du soufre ordinaire, préserver mes vignes de l'oïdium et du peronospora.

« Il n'y aura rien de changé dans les habitudes du pays. Aux mêmes époques, avec les mêmes instruments depuis trente ans en usage, sans employer un ouvrier de plus, on projettera le mélange sur les vignes; on fera, dans le même temps et par une seule opération, double besogne.

« Réussirons-nous à vaincre ainsi tout à la fois l'oïdium et le mildew? c'est certain pour l'oïdium; c'est possible, probable même pour le mildew; l'expérience pourra prononcer définitivement.

« Bon nombre de viticulteurs doivent agir de même cette année aux environs de Montpellier. Nous saurons en septembre, aux vendanges, si notre tentative a réussi; une seule expérience, même couronnée d'un plein succès, ne suffira pas, j'en conviens, pour affirmer la valeur du procédé; mais nous pourrions à l'avenir presque sans appréhension, recommencer les traitements avec le soufre sulfaté.

« Par le temps qui court, la vigne exige tant de soins, tant de travail, ses ennemis sont si nombreux, les dépenses si fortes, qu'une simplification dans les cultures ou une économie de main d'œuvre seront toujours les bienvenues.

» GASTON BAZILLE, »  
Sénateur, membre de la Société nationale d'agriculture.

**La récolte des blés en France**

**en 1887.** — Il résulte de l'ensemble des renseignements, que l'apparence de la récolte des blés en France est très belle, et nous pouvons nous attendre à un rendement qui dépassera la moyenne dans une assez large mesure.

Les avis des régions du Nord sont très satisfaisants. A quelques exceptions près, la récolte s'annonce comme bonne, surtout au point de vue de la bonne qualité du grain, qui mûrit dans d'excellentes conditions.

Les nouvelles les plus favorables viennent de la Brie et de la Beauce, où on s'attend à un rendement dépassant de beaucoup la moyenne. En suivant la Loire, les avis sont très bons dans certains départements; dans Maine-et-Loire, par exemple, on assure que la récolte dépassera celle de 1884 (année où on a obtenu 125 millions d'hectolitres), et que l'on se rapprochera de 1874, année qui fut tout à fait exceptionnelle.

Le Centre est bon, principalement pour les terres fortes; les terres légères sont un peu moins bien partagées, mais il n'y a pas de plaintes.

Quant au Midi, qui s'était beaucoup plaint, il y a quelques semaines, les perspectives se sont améliorées d'une façon très sensible, grâce à une température exceptionnellement favorable, et on s'attend à une récolte bonne moyenne dans cette région.

En somme, on est satisfait dans toutes les directions : la récolte n'est certes pas rentrée, un coup de soleil par vent du sud pourrait certainement faire du mal; mais l'ensemble de tous les avis fait prévoir pour la France une bonne récolte, légèrement au-dessus de la moyenne comme quantité et très bonne au point de vue de la qualité.

**Cultivateurs, prenez garde à vous!**

— Des allemands et des joifs, marchands d'engrais chimiques, vont en ce moment de ferme en ferme et, grâce à toutes sortes de trucs et de boniments, se font signer des ordres d'achat de produits quelconques à des prix exorbitants.

Avis donc aux agriculteurs qui pourraient avoir à faire à ces filous déguisés en marchands d'engrais.

**Foire de Lalbenque.**

— Peu de monde à notre foire à cause des travaux des champs.

Les rares bœufs gras qui se sont vendus n'ont pas dépassé le prix de 27 à 28 fr. les 50 kilog. Les bœufs de labour étaient à des prix dérisoires.

Le prix des porcs a subi une baisse importante.

La volaille se vendait 0 fr. 40 la livre.

Les œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

Le marché aux grains était peu approvisionné. Le blé se vendait de 14 fr. à 14 fr. 50 les 4/5; le maïs, 9 fr. 50; l'avoine, de 5 fr. 50 à 6 fr.

**La Compagnie d'Orléans** tient à la disposition du public des billets d'excursions ou circulaires à prix réduit pour les voyages ci-après :

1° Excursions en Auvergne et dans le Limousin (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> itinéraires.)

2° Excursions en Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de St Nazaire au Croisic et à Guérande (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> itinéraires.)

3° Excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

4° Billets d'Aller et Retour valables pendant 33 jours, pour les stations balnéaires de l'Océan, desservies par les lignes de la Compagnie d'Orléans.

5° Excursions sur les bords de la Loire, dans le Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, etc., (parcours commun Orléans et Etat.)

6° Voyages circulaires à itinéraires au gré des Voyageurs : — Pendant la période des vacances, la Compagnie d'Orléans délivre pour les Parcours, empruntant, soit son réseau exclusivement, soit son réseau et celui du Midi des billets dits : de Vacances, établis au gré des voyageurs et comportant une réduction variable de 20 à 55 0/0 suivant la longueur du trajet; toutefois il n'est pas délivré des billets pour un parcours inférieur à 300 kilomètres sur le réseau d'Orléans seul et à 800 kilomètres pour les voyages empruntant les deux réseaux d'Orléans et du Midi. Pour ces derniers il n'est pas délivré de billets de 3<sup>e</sup> classe.

7° Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (Billets d'Aller et Retour réduits de 25 0/0.)

8° Billets d'Aller et Retour pour Lourdes réduits de 25 à 40 0/0 suivant la distance.

9° Billets d'Aller et Retour pour Rocamadour.

Les demandes peuvent être adressées à la Gare de Cahors ou aux autres Stations.

**Jurisprudence usuelle.**

— Il résulte d'un arrêt de la cour de cassation, qu'un chemin rural n'est public qu'à la condition d'être classé comme tel et de constituer une propriété dépendant du domaine public communal.

Un chemin n'est donc pas public, lorsque le sol n'en appartient pas à la commune, encore que l'usage en soit affecté aux habitations de cette commune.

Il en est ainsi du chemin dont le sol, en vertu d'un acte authentique intervenu entre une commune et un particulier, est propriété privée de ce particulier et seulement grevée d'une servitude de passage au profit de cette commune.

Cette servitude active ne peut équivaloir à la propriété domaniale, condition essentielle de la publicité du chemin.

Cassation, sur le pourvoi du sieur Declercq et autres, d'un jugement du tribunal correctionnel de Béthune, statuant comme tribunal d'appel de simple police, qui les a condamnés à 1 fr. d'amende.

**BOURSE. — Cours du 27 juillet.**

3 0/0.....	81 30
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	84 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 75
4 1/2 0/0 1883.....	109 30

**Dernier cours du 27 juillet.**

Actions Orléans.....	1,307 50
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	396 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	286 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	346 00

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 8 à 9 h. 1/2, du soir, Allées Fénélon).

**PROGRAMME DU JEUDI 28 JUILLET 1887.**

L'Audacieux (pas redoublé)	Leroux.
Zampa (mosaïque)	Hérold.
Le Châlet (air de basse)	Adam.
Nid d'Oiseaux (polka pour flûte)	Nicolas.
Aïda (hyme, marche, danse)	Verdi.
Il Baccio (valse)	Ardisi.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

**A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS**

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINO FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCompte au comptant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

PLAGE DE RONCE-LES-BAINS

A LA TREMBLADE (CHARENTE-INFÉRIEURE)  
 Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le trac des affaires. — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le Dr Brocard, comme « la Plage de France la meilleure et la plus sûre pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions. — Approvisionnement facile de toutes sortes. — Service d'omnibus.

**VILLA LOUISE**

Très confortablement aménagée  
 Au milieu d'un bois de Pins, bien clôturée, avec accès direct sur la plage. — 4 Chambres à coucher (3 lits) avec grand garde-robe; — Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour; Puits; Cabinets et Débarras.

PRIX DE LOCATION :  
 Juillet 170 fr. — Août 230 fr. — Septembre 150 fr.  
 S'adresser à M. HENRY, douanier à la Tremblade (Charente-Inférieure).

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noël 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

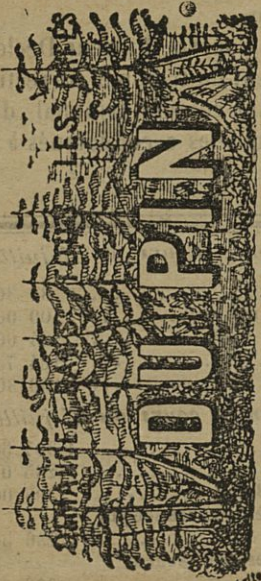
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTH LAS JEUNE**, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
 Médaille d'Or  
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
 Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants  
 PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
 l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
 dont les bourgeois de Sibir font essentiellement  
 la base.  
 Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
 GRANDE CHARTREUSE.  
 On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
 MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
 ET DIPLOME D'HONNEUR.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
 avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PLUS DE FEU!



**LINIMENT BOYER-MICHEL**

60 ans de Succès!  
 J. COURMIER et H. PÉRON, à CHATEAUX (Indre)  
 Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Cartes, Mollettes, Courbures, Vessivons, Anglaises, etc. — 5 fr. chaque flacon

**MODES**

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

**LA SAISON**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
 25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
 paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :  
 un an 6 mois 3 mois  
 Édition ordinaire 7 fr. 4 fr. 2 fr. 25  
 Édition de luxe 16 fr. 8 fr. 50 4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.  
 On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.  
 Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

**Histoire Ancienne de l'Orient**

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.  
 Par François LENORMANT  
 Continué par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale  
 Tome I. Origines, les Perses et les Assyriens  
 Tome II. Histoire de l'Égypte  
 Tome III. Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte  
 Tome IV. Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée  
 Tome V. Origines, les Perses, l'Arabie, les Indes, les peuples  
 Chinois, les Japonais, les Hindous, les Indes, les Indes, les Indes  
 L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur  
 Prix de chaque volume : Broché, 48 fr. — Relié, 24 fr.  
 LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887  
 Payable CINQ francs par mois  
 Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande

**LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume**

contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.  
 EXTRAIT DU CATALOGUE  
 L'Amour au pays bleu..... 2 fr. 1  
 Le Lion amoureux..... 1 fr. 1  
 Le Grison..... 1 fr. 1  
 Le Fram du trap..... 1 fr. 1  
 Le Joli Brunissieux..... 1 fr. 1  
 Les Amoureux de Miette..... 1 fr. 1  
 La Faute de M. Cordier..... 1 fr. 1  
 Les Compagnons de la Roche..... 1 fr. 1  
 Les Dames du Harem..... 1 fr. 1  
 Les Filles du chiffonnier..... 1 fr. 1  
 Orelia des dames..... 1 fr. 1  
 Physique amusante..... 1 fr. 1  
 Les Libanaires..... 1 fr. 1  
 Les Libanaires et dans toutes les BIBLIOTHÈQUES DES GARES, à partir de 25 CENT.  
 On peut recevoir franco chaque volume séparément et le Catalogue complet en timbres-poste à M. EDINGER, 34, Rue de la Montagne-Sainte-Genève, PARIS

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX BOUTET  
 A BASE DE FINE CHAMPAGNE  
 MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS  
 Exiger le Véritable Nom  
 CAHORS

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRE DU LOT**

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.  
 25 c. en plus par la poste.

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ  
 Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle  
 H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs  
 PARIS 61, Rue de Rennes, 61  
 SOUS LA DIRECTION DE  
 MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasstone, membre de l'Institut; Dr. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. Lacombe, professeur à la Sorbonne; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.  
 ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE  
 Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande  
 La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colportés de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
 Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.  
 Chaque livraison 1 franc  
 Payables à raison de 10 francs par mois  
 Chaque volume broché 25 francs

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.  
 NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
 Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France  
 L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
 ou en 25 séries à 75 centimes  
 ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
 AVEC 125 CARTES COLORIÉES  
 La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
 der un spécimen gratis à FATARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

Le propriétaire-gérant, Layton.